

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements, no 2
en date du 9 novembre 1999

Demandeur : Option Consommateurs

Question 44 **Référence : Décision D-99-11, p. 15**

« (...) Alors que celles « les dépenses » relient spécifiquement à la densification des réseaux sont d'environ 375 000\$ par année, soit 150 000\$ pour la promotion via les envois ciblés, 150 000\$ pour les banques de données et 70 000\$ pour la création d'un poste ».

Pouvez-vous rendre compte de l'usage spécifique de ces allocations budgétaires de la Régie de l'énergie, comprenant le nombres d'envois ciblés transmis, leur nature, les étapes franchises dans la confection de la banque de données et la définition de tâche du poste créé ?

Réponse

Pour ce qui est de l'usage spécifique des allocations budgétaires, veuillez référer à SCGM-4, document 1.45. Vous noterez qu'il y a eu réallocation entre la densification et la nouvelle construction par rapport au budget déposé l'an dernier. Cette réallocation fait suite à l'invitation de la Régie à mettre plus d'efforts sur la densification dans sa décision D-99-11, page 17.

4 Nombre d'envois ciblés :

 ü Campagne automne 1998 : **22 495 envois ciblés** (AccèsGaz, GazAtout et PréGaz)

 ü Campagne printemps 1999 : **17 859 envois ciblés** (mêmes offres)

La nature des envois postaux effectués est la suivante :

- § **AccèsGaz** vise les résidences situées sur le réseau gazier (unifamiliale, duplex, triplex) dont le système de chauffage est convertissable au gaz naturel et dont l'âge est propice au remplacement.
- § **GazAtout** vise les résidences situées sur le réseau gazier (unifamiliale, duplex, triplex) dont le système de chauffage est à la plinthe électrique. L'achat de deux appareils à gaz naturel (au choix du consommateur) est requis, en plus du chauffe-eau au gaz naturel.
- § **PréGaz** vise le remplacement d'appareils vétustes au gaz naturel par de nouveaux appareils plus performants et s'adresse évidemment à notre clientèle actuelle.

Pour ce qui est des étapes franchies dans la confection de la base de données, notre démarche se résume en 10 étapes :

- 1- Recherche des territoires prometteurs
- 2- Acquisition des données manquantes à l'égard des territoires prometteurs
- 3- Chargement des données et calcul de la distance au réseau gazier
- 4- Recherche d'informations détaillées par voie de télémarketing
- 5- Envois postaux ciblés et personnalisés (fusion de fichiers)
- 6- Suivi des rejets de poste (contrôle de qualité)
- 7- Suivi des appels reçus au 1 800 et acheminement de la demande à l'entrepreneur (rapports informatisés)
- 8- Découpage par territoire (rétroaction stockée)
- 9- Suivi des entrepreneurs et des contacts (pour analyse ultérieure)
- 10- Suivi de la campagne (pour analyse ultérieure)

Enfin, quant au titulaire du poste demandé, il effectue le développement de la base de données, rend l'information accessible pour analyse ultérieure, développe, améliore et entretient la base et les interfaces avec les systèmes internes. Il assume les chargements de données brutes relatives au marché, coordonne les tests d'ensemble et est responsable de la documentation technique et du manuel des usagers.